

# Le problème de la Rhodésie

## AUTRES MESURES PRISES PAR LE CANADA

LE GOUVERNEMENT canadien a pris contre le régime illégal de la Rhodésie les mesures suivantes qui s'ajoutent à celles du 11 novembre 1965<sup>1</sup>:

- a) Le 30 novembre 1965, le Gouvernement canadien a mis un embargo total sur les importations de sucre et de tabac venant de la Rhodésie et, le 8 décembre 1965, sur le ferrocrome, les minerais et concentrés de chrome, l'amiante et les viandes (stérilisées, cuites et mises en conserve) originaires du pays en question.
- b) Le 26 novembre 1965, le gouvernement a aboli les facilités d'assurance accordées aux exportations du Canada vers la Rhodésie, en vertu de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.
- c) Le 20 décembre 1965, le gouvernement a mis un embargo total sur les exportations de pétrole et de produits pétroliers du Canada vers la Rhodésie.

### Résolution du Conseil de sécurité

Ces mesures ont été prises conformément à la résolution du 20 novembre 1965 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui recommandait, entre autres, que "tous les États s'abstiennent de toute action qui pourrait aider et encourager le régime illégal et, en particulier, cessent de lui fournir des armes et du matériel militaire, et fassent tout en leur pouvoir pour rompre toutes leurs relations économiques avec la Rhodésie, y compris l'imposition d'un embargo sur le pétrole et les produits pétroliers".

Le premier ministre, dans sa déclaration du 20 décembre 1965, a expliqué que ces mesures "résultent de l'appui entier que le Gouvernement canadien apporte aux mesures économiques recommandées par le Conseil de sécurité et destinées à mettre fin le plus tôt possible à la situation illégale existant en Rhodésie". "De l'avis du Gouvernement canadien, disait-il, cette crise menace le Commonwealth, les relations entre les races, la stabilité de l'Afrique et les relations du monde occidental avec l'Afrique. Le Gouvernement canadien estime aussi qu'il est dans l'intérêt de tout le peuple rhodésien qu'on mette fin le plus rapidement possible à cette crise par des mesures économiques."

<sup>1</sup>La déclaration faite par le premier ministre le 11 novembre 1965 est reproduite dans le numéro de décembre du bulletin "Affaires Extérieures".